

# Diplôme National du Brevet

L'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur le contrôle continu et trois épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième) :

- **une épreuve orale** pendant laquelle l'élève présente **un projet travaillé dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) ou d'un des parcours éducatifs**, permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale
- **une épreuve écrite** portant sur **le français, l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique**
- **une épreuve écrite** portant sur **les mathématiques, les sciences de la vie et de la Terre, la physique-chimie et la technologie**
- 

La réussite du collégien au DNB atteste de sa maîtrise du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**.

## Un diplôme national du brevet plus complet depuis la session 2017

### Les principales nouveautés du brevet

- L'évaluation des huit composantes du socle commun de compétences, de connaissances et de culture entre dans le calcul des points pour l'obtention du DNB
- **La physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie sont désormais évaluées** lors d'une épreuve terminale.
- **8 heures d'épreuves écrites** contre 7 heures aujourd'hui.
- Une épreuve orale portant sur un sujet abordé par l'élève dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours (éducation artistique et culturelle, Avenir et citoyen).
- **Une cérémonie républicaine de remise des diplômes** aux élèves.

La première épreuve porte sur les programmes de **mathématiques** (2 heures) et de **sciences expérimentales et de technologie** (1 heure)

- Une thématique commune
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Un exercice de programmation informatique, en lien avec les nouveaux programmes de mathématiques et de technologie.

La deuxième épreuve porte sur les programmes de **français** (3h), d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** (2h)

- Une thématique commune
- Une première partie (3 heures 10 minutes) consacrée aux compétences d'analyse et de compréhension de documents et de maîtrise de différents langages
- Une seconde partie (1 heure 50 minutes) dédiée à la maîtrise orthographique de la langue écrite et à la capacité de rédiger
- Des questions identifiées pour chaque discipline
- Une dictée et un exercice de réécriture
- Un travail d'écriture d'invention ou de réflexion, au choix